

Compte rendu de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 4 juillet 2016 de 20h30 à 23h15

Etaient présents : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, CHEVRIER Catherine, WOLTER Sylvain et THILL Sébastien

Absents excusés : MATHIOTTE Arnaud ayant donné procuration à THILL Sébastien
DEFORGE Marc ayant donné procuration à MOLINIER Denis

Secrétaire de séance : SALLET Claude

Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 2 mai 2016

Le précédent compte-rendu est approuvé par 10 voix pour et une abstention.

Avis sur le projet d'extension du périmètre de la CCMC

Un arrêté préfectoral a été pris concernant le projet d'extension de périmètre de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole aux communes de Courtisols, Poix et Somme-Vesle. Cette future Communauté de Communes regrouperait 28 communes et 9 546 habitants (INSEE 2013 population municipale) et serait créée au 01/01/2017.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale est conforme à la volonté de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole de ne pas fusionner avec un autre établissement public de coopération intercommunale existant.

Actuellement, le travail de préparation à cette extension de périmètre avance : un bureau d'études conseil a été mandaté. Des réunions de concertation sont organisées entre la CCMC et les trois nouvelles communes permettant l'existence d'un consensus autour des modifications liées à cette extension, notamment en termes financiers, statutaires et de gouvernance.

Le Conseil Municipal, donne un avis favorable à ce projet d'extension de périmètre de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole aux communes de Courtisols, Poix et Somme-Vesle.

11 voix pour

Décisions modificatives

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les titres du SIEM (extension réseaux Chemin des Hauts et effacement de réseaux rue de Nuisement) ne peuvent pas être réglés car les crédits budgétaires n'ont pas été correctement inscrits.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de transférer :

- du compte 21538 opération 50 - extension réseaux chemin des Hauts
au compte 20412 opération 50, la somme de 11 000€.
- du compte 2151 opération 24 - traversée du village
au compte 20412 opération 24, la somme de 16 290€
- du compte 21538 opération 10 - illuminations de Noël
au compte 20412 opération 10, la somme de 2 014€

Madame le Maire informe l'assemblée de la notification du montant du FPIC 2016 soit 9 699€ (+54.34% par rapport à 2015). La somme budgétée est insuffisante.

Les membres du conseil conseil municipal décident, à l'unanimité, de transférer :

du compte 615221 - Batiments publics
au compte 73925 FPIC, la somme de 1 600€.

Achat de terrains sur trottoirs (régularisation domaine public)

Il est rappelé, que lors des travaux d'aménagement de la traverse du village, des trottoirs ont été matérialisés, rue de Nuisement. A un emplacement, la délimitation entre le domaine privé de particuliers et le domaine public était floue.

Un géomètre est intervenu pour clarifier la situation. Il s'avère que 28m² de trottoirs empiètent sur le domaine privé de riverains.

Pour remédier à cette irrégularité, la collectivité a décidé de racheter à deux propriétaires, leur terrain assimilé par erreur au domaine public.

Etant donné la précipitation des événements, le caractère exceptionnel de cette vente, la mise devant le fait accompli des propriétaires concernés, le prix de vente moyen des derniers terrains cédés sur la commune et les négociations menées, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions :

- Monsieur et Madame POIRON Laurent 11m² sur la parcelle E 464 pour un montant de 770€
- Indivision de Monsieur BIERI Patrick 17m² sur les parcelles E 81 et E82 pour un montant de 765€.

Attribution marché "création voiries rue des Noyers, Chemin des Hauts"

Après lecture des résultats de la consultation pour la création de voiries rue des Noyers et Chemin des Hauts, le conseil municipal décide de confier les travaux à l'entreprise Colas Est située à la Zone industrielle de Saint Memmie à Chalons en Champagne (51) pour un montant de 9 420 euros HT soit 11 304 euros TTC.

11 voix pour

Signalétique rue de la Gare

Des riverains de la rue de la Gare se plaignent de la vitesse excessive de certains véhicules sur cette rue. La commission travaux se réunira prochainement pour rechercher des solutions propres pour sécuriser cet axe.

Investissement mobilier urbain (poubelles)

Un administré situé rue de la Gare, a informé la mairie des faits suivants :

Des plastiques et des déchets se situent sur le terrain de BMX. Il essaie de les ramasser avant que cela ne se trouve sur son terrain.

Une poubelle doit bien sûr être installée à proximité. Pour cette année, aucun crédit budgétaire n'a été inscrit. En attendant 2017, il est proposé de déplacer celle qui se trouve rue de la Planche.

Etant donné, la fréquentation du terrain de tennis, une poubelle sera mise à l'intérieur.

Comptes rendus

ADMR : L'assemblée Générale de l'ADMR Coole Soude Marne a eu lieu le 20 avril dernier. Cette association couvre 28 communes. En 2015, elle a effectué 11 465 heures d'aides à domicile auprès de 95 personnes.

Son activité pour 2015 a augmenté de 16% après une baisse de 49% depuis 2009.

Son activité principale est l'aide à la vie quotidienne.

Au moment de l'AG, 9 bénéficiaires résidaient à Ecury-sur-Coole (1^{ère} commune en nombre d'heures).

Un déficit de 7 357€ est enregistré pour l'année 2015

Objectifs : - Mettre en place d'un schéma départemental gérontologique, qui est en cours d'élaboration, afin de mieux suivre l'évolution des nouvelles pathologies.

- Fidéliser les salariés
- Développer l'aide de confort mais concurrence de l'emploi direct des auto-entrepreneurs

CCMC : Voir au panneau d'affichage

Questions diverses

La Fête des voisins aura lieu samedi 11 juin : 4 groupes se sont inscrits.

La ville de Paris a fait acte de candidature pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Cette candidature, si elle était retenue par le CIO en 2017, aurait un impact considérable pour Paris mais aussi pour l'ensemble du territoire métropolitain et de l'Outre-Mer, à travers les lieux d'épreuves sportives, les centres d'entraînement, l'accueil de millions de visiteurs, le développement de la pratique sportive, etc.

L'AMF est mobilisée pour cette candidature. Le soutien de tous les territoires en faveur de Paris 2024 sera, en effet, un atout important pour la France.

Le conseil émet l'hypothèse que cette éventuelle manifestation, pourrait impacter favorablement l'aéroport de Vatry. Par cette motion de soutien, la municipalité montrerait l'intérêt qu'elle porte aux athlètes locaux.

Les membres du conseil municipal décident par 10 voix pour et une abstention de soutenir la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2016.

Un rassemblement des pratiquants de BMX se déroulera samedi 11 juin de 10h à 18h sur la piste de BMX d'Ecury. Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a pris contact avec la sous-préfecture d'Epernay : Aucune formalité n'est à accomplir car la manifestation n'a pas lieu sur le domaine public.

La municipalité a privilégié le jour du samedi plutôt que le dimanche, pour préserver le repos des administrés. En cas de mauvais temps, le rassemblement pourra être reporté d'une semaine.

Les parkings de la place, de l'Eglise, et du terrain de pétanque devront être privilégiés pour le stationnement des véhicules. Si ceux-ci s'avèrent insuffisants, exceptionnellement, les voitures pourront stationner le long du terrain multisports et de l'aire de jeux, en aucun cas côté riverains.

Les organisateurs veilleront à modérer le volume sonore de la sono. La vente d'alcool est interdite. Les modules complémentaires devront être retirés à la fin de la journée.

La Dotation Générale de Décentralisation 2016 pour l'aérodrome s'élève à 8 263€. Le montant est identique à 2015.

La Fondation du Patrimoine remercie la commune pour le versement d'une subvention.

Le congrès des anciens combattants du canton d'Ecury sur Coole aura lieu l'an prochain à Mairy sur Marne.

Les membres ne pourront pas occuper la salle des fêtes de Mairy pour leur repas car sa capacité est limitée à 100 personnes. Ils sollicitent donc la salle des fêtes d'Ecury.

Les conseillers municipaux acceptent de louer la salle au tarif des associations à condition que l'évènement ait lieu en dehors des dates des vacances scolaires, pour ne pas gêner l'accueil de loisirs.

L'équipe municipale est invitée à la kermesse de l'école élémentaire de Nuisement, qui se déroulera le vendredi 24 juin.

Ad'Ap : Un rendez-vous a eu lieu le 3 juin à la DDT pour connaître l'état d'avancement de notre dossier.

Il manque les plans d'ensemble côtés des différents bâtiments communaux (église, ancienne école, salle des fêtes, bureau de l'ACVV et du Club House). Sur ceux-ci, le sens de circulation devra être mentionné.

Un travail important doit encore être fourni avant de pouvoir présenter nos demandes à la commission accessibilité.

Une date a été arrêtée pour la soirée dansante. Elle sera organisée le samedi 15 octobre 2016.

Prochaine réunion

- Commission travaux le mercredi 22 juin à 20h30